

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} octobre 2019

Le premier octobre deux-mil-dix-neuf, à vingt heures trente, Le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Michel CONNAN, Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

Étaient présents : Monsieur Michel CONNAN, Maire

Monsieur Jean Pierre DECELLE, adjoint au Maire,

Madame et Messieurs Sylvain LE PROVOST, René LERAY, Erwoann BECEL, Sandrine ALMIN et Robert LE MOIGNE conseillers municipaux ;

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nellie GALLAIS (pouvoir à Jean-Pierre DECELLE), Yvon CADIOU (pouvoir à Robert LE MOIGNE) et Lucien SCHOFFHAM.

Était absent : Monsieur Christian GOUEDARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre DECELLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux présents prennent connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2019. Aucun membre présent ne soulevant de question, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert LE MOIGNE, Conseiller Municipal, Président de l'ancien Syndicat d'eau de l'Argoat, Vice-Président du Syndicat d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat. Monsieur LE MOIGNE rappelle en préambule que le syndicat de l'Argoat a fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec le syndicat du Kreiz Breizh, pour former le Syndicat Kreiz Breizh-Argoat. De ce fait, il s'agit du dernier rapport annuel du syndicat de l'Argoat.

TERRITOIRE : 8 000 habitants

Le service de l'eau potable du syndicat de l'Argoat regroupe en 2018 les communes de BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL, CARNOËT, DUAULT, LOHUEC, MAËL-PESTIVIEN, PEUMERIT-QUINTIN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC, SAINT-NICODÈME, SAINT-SERVAIS et TRÉMARGAT. La population desservie est de 8 000 habitants. A partir du 1^{er} janvier 2019, le Syndicat de l'Argoat est dissous et la compétence eau potable est reprise par le syndicat mixte de Kreiz Breizh-Argoat.

EXPLOITATION : par la société Veolia eau – CGE en affermage

La société Veolia eau-CGE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 4 228 abonnés (+0,52% par rapport à 2017).

PRODUCTION : 3 ressources

Les ressources propres au syndicat : le captage des Landes (captage situé à CALLAC), a fourni 60 595 m³ d'eau traitée.

Les importations des collectivités voisines d'un volume total de 561 449 m³ : le syndicat de Goas Koll - Traou Long a fourni 21 760 m³ et le syndicat mixte Kerne Uhel a fourni 539 689 m³.

DISTRIBUTION : un réseau de 584 km pour 392 320 m³ consommés

En 2018, les abonnés domestiques ont consommé 377 819 m³, soit en moyenne 129 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 14 501 m³, soit un total de 392 320 m³ (+0,55% par rapport à 2017). Par ailleurs, un volume total de 55 084 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Compte-tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau était de 74,9% en 2018 (il était de 76,0% en 2017). Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4%.

PRIX : 344,63 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 344,63 € (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,87 €/m³ (+0,50% par rapport à 2018). Sur ce montant, 34% reviennent à

l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 47 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 19%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat d'adduction en eau potable de l'Argoat pour l'année 2018 et précise que le rapport complet est à la disposition du public en mairie.

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne lecture des principales informations issues du rapport.

Tonnages collectés en 2018 :

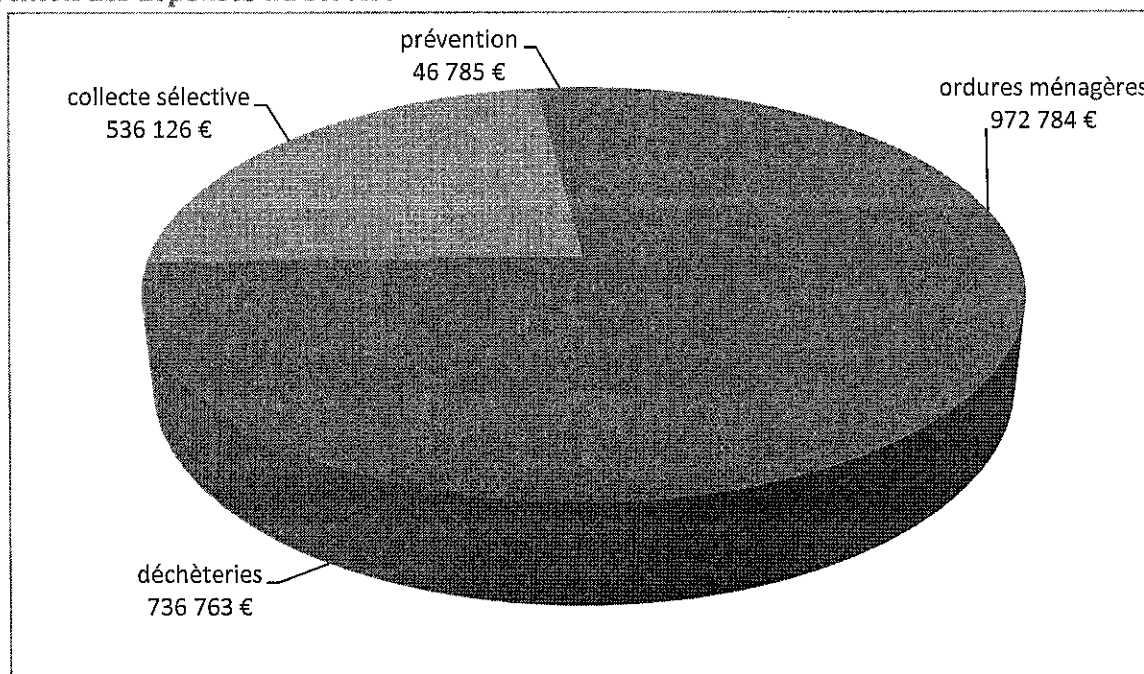
Déchets	Tonnages	Ratio kg/hab	Répartition des tonnages
Ordures ménagères	8 985	214	29%
Collecte sélective	1 639	87,9	12%
Déchèteries	7 584	407	56%
ISDI GLOMEL (entreprises)	216	11,6	2%
Prestations de service	120	6,4	1%
	13 544	727	100%

Répartition des modes de traitement en 2018 :

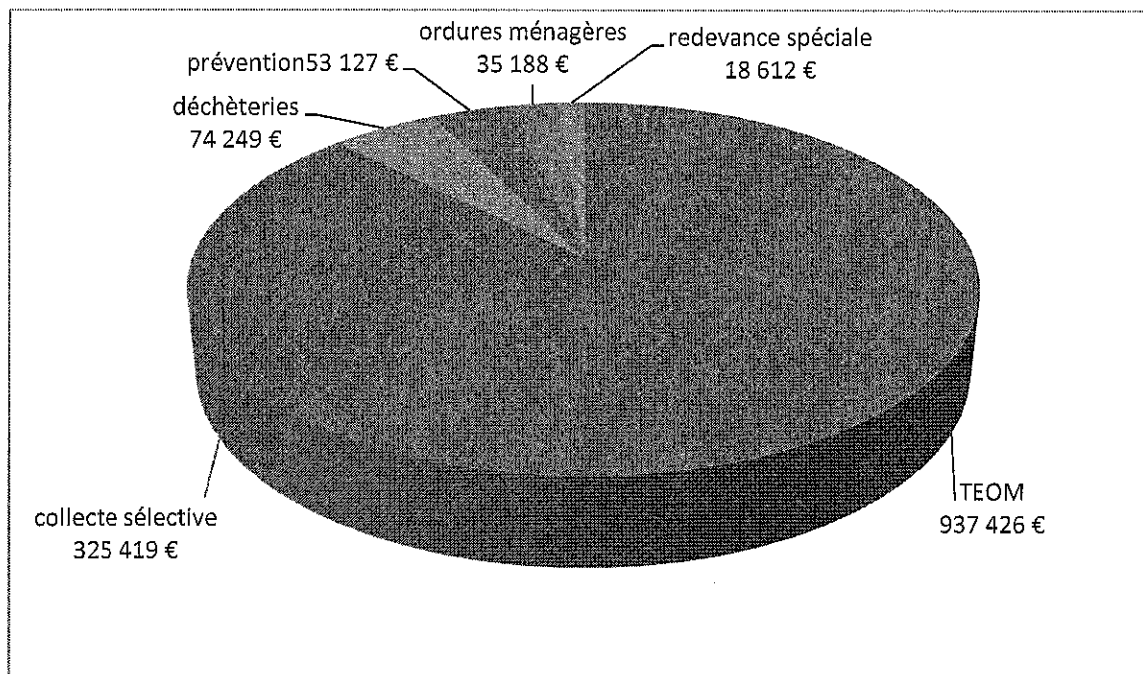
Traitement	Indices 2017	Indices 2018
Taux de réemploi	0%	0%
Taux d'enfouissement	25%	19%
Taux de valorisation matière	47%	45%
Taux de valorisation énergétique	28%	36%
	100%	100%

Indicateurs financiers

Répartition des dépenses du service



Répartition des recettes du service



Coût moyen

Afin de pouvoir calculer les prix à la tonne, les coûts de prévention ont été intégrés dans les 3 flux ci-dessous selon les prorata préconisés par l'ADEME.

	Ratio €/tonne	Ratio €/habitant
Ordures ménagères	229 €	51 €
Collecte sélective	128 €	11 €
Déchèteries	110 €	34 €
Territoire CCKB	155 €	96 €
TEOM		50 €
Autres recettes		1 €

Le coût moyen à la tonne sur la CCJB en 2018 est de 155 €, ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à 2017. Cette évolution provient essentiellement de la réévaluation du dispositif d'estimation du tonnage de déchets verts. Le coût moyen par habitant augmente également puisqu'il passe de 95 € en 2017 à 96 € en 2018, soit une hausse de 1%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés et précise que le rapport complet est disponible en mairie.

Rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Kreiz Breizh – année 2018

Monsieur le Maire donne lecture des principaux chiffres et indicateurs issus du rapport d'activité 2018 du SPANC.

Contrôles réalisés sur l'ensemble du territoire :

Contrôles de conception :	64	(1 à PEUMERIT-QUINTIN)
Contrôles de réalisation :	34	(1 à PEUMERIT-QUINTIN)
Contrôles de vente :	157	(3 à PEUMERIT-QUINTIN)
Contrôles de bon fonctionnement	163	(0 à PEUMERIT-QUINTIN)

Bilan financier 2018 :

Fonctionnement :

Recettes :

Redevances de contrôles, excédent reporté, subvention de l'Agence de l'Eau, produits exceptionnels

TOTAL : 89 547,18 €

Dépenses :

Charges à caractère général, charges de personnel, dotations aux amortissements

TOTAL : 81 894,80 €

Investissement :

Recettes :

Excédent reporté, amortissement licence, bonus écologique, mobilier

TOTAL : 30 147,00 €

Dépenses :

Concessions et droits, matériel roulant

TOTAL : 39 393,68 €

Résultat 2018 :

	Dépenses	Recettes	Résultat 2018
Fonctionnement	81 894,80 €	89 547,80 €	7 652,38 €
Investissement	30 147,00 €	39 393,68 €	9 246,68 €
Résultat – excédent 2018			16 899,06 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport d'activité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes du Kreiz Breizh pour l'année 2018 et précise que le rapport complet est disponible en mairie.

Rapport d'activité 2018 du SIRCOCB

Monsieur le Maire, délégué de la CCKB au SIRCOCB fait une présentation rapide du rapport d'activité 2018. Le Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne rassemble 60 communes adhérentes aux communautés de communes de Poher Communauté, Haute Cornouaille, Kreizh Breizh et Monts d'Arrée Communauté. Il a pour compétence le traitement des déchets ménagers collectés sur son territoire, et gère l'usine d'incinération des ordures ménagères de CARHAIX qui peut traiter 30 000 T de déchets par an. Le syndicat gère également le réseau de chaleur qui relie l'usine à la laiterie SYNUTRA de déshydratation de lait en poudre et de lait infantile. Le tonnage total de déchets collectés est de 32 367 tonnes hors collecte du verre. L'incinération représente 42,02 % du tonnage collecté, les déchèteries 49,69 % et la collecte sélective 8,29%.

Projet d'intention pour inciter la mise en place d'un programme web sur le territoire de la CCKB

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la CCKB annonçant qu'à partir de la rentrée scolaire 2019, une expérimentation sera portée par l'Éducation Nationale sur deux communes du territoire (PAULE et GLOMEL), ainsi que sur les communes de LE MOUSTOIR et PLÉVIN (Poher Communauté), pour le développement du numérique à l'école, le web radio inter écoles, avec comme partenaire la société SAOTI qui est basée à LANNION. Les communes de PAULE et de PLÉVIN fonctionnent aujourd'hui en RPI ; l'Éducation Nationale mettra en place des moyens humains, en nommant Mme CORFDYR, nouvelle directrice du RPI, sur le poste « accompagnement ruralité ».

La démarche pédagogique est novatrice : débats, reportages, interviews, chroniques, possibilité d'émissions interactives, podcasts (créations audio)... et nécessite peu de matériel (un équipement studio ambulant pour 1 000 €) avec une contribution financière de 2 € par enfant pour l'abonnement (avec un minimum de 500 € de participation). A travers ce nouvel outil pédagogique, cet apprentissage a pour objectif de valoriser les richesses et les atouts de notre territoire et de promouvoir des associations en lien avec l'environnement, la culture ou bien encore le patrimoine.

Afin d'étendre ce dispositif à l'échelle du territoire communautaire, n'ayant pas la compétence scolaire, la CCKB pourrait être le coordonnateur de l'action communale, à l'instar de ce qu'elle avait fait pour la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires (TAP). Aussi, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh demande de présenter au sein de chaque conseil municipal ce projet d'intention pour inciter la mise en place d'un programme web sur la totalité du territoire en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce projet d'intention.

Décision modificative

Monsieur le Maire annonce que suite à une erreur de l'ASP, la somme de 171,25 € a été versée à tort à la commune dans le cadre de l'aide perçue pour l'emploi d'une personne en CAE en décembre 2018. Comme il s'agit d'une somme versée sur une année antérieure, et qu'il n'y a plus de paiement de l'ASP, il n'est pas possible de régulariser cette année. Il n'y a pas de crédit au chapitre pour les régularisations d'année antérieure. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative. Il propose d'utiliser les crédits inscrits au chapitre 22 « dépenses imprévues », et de les affecter comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
F	D	022	022	Dépenses imprévues	-172,00 €
F	D	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+172,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire.

Ménage à la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que depuis le départ de l'agent communal en CAE à la fin de son contrat, le ménage est assuré à la salle des fêtes par les adjoints. Ceux-ci ont fait remarquer qu'ils avaient un âge où il leur est difficile de gérer l'entretien de telles surfaces. Aussi, la question se pose de l'entretien de la salle des fêtes, des WC publics et de la mairie. Après avoir discuté de diverses possibilités, les élus demandent à Monsieur le Maire de questionner Monsieur le Maire de LANRIVAIN, sur la possibilité de mise à disposition de personnel communal pour quelques heures par semaine, dont le volume serait à affiner durant une période d'essai d'un mois, avant une mise à disposition définitive.

Avenants aux travaux du bourg

Monsieur le Maire annonce que 2 avenants sont parvenus en mairie, concernant les travaux de réfection du bourg.

Le premier concerne des travaux supplémentaires pour 35 m² d'enrobé au nord du projet, 32 m² de béton concernant la tranche conditionnelle 2 et 20 m² de pavés enherbés pour raccord avec l'existant. Le devis présenté comprend le terrassement et l'empierrement. Le total de ces travaux s'élèverait à 4 096,82 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Le second avenant concerne le marché conclu avec le SDE des Côtes d'Armor pour l'enfouissement des réseaux au bourg. Des prises nécessaires à l'installation des illuminations de fin d'année ont été oubliées au devis et initial et n'ont donc pas été prises en compte. Le coût total de l'opération est estimé à 610 € HT. Conformément au règlement financier, la participation de la commune est de 60 % du coût HT de l'opération, soit 366 €. Ce montant doit être inscrit en investissement et doit être amorti. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du SDE 22.

Remplacement de l'ordinateur

Monsieur le Maire annonce que tous les systèmes d'exploitation Windows ont une durée de vie déterminée. Depuis le lancement de Windows 7 en octobre 2009, deux autres versions de Windows sont sorties : Windows 8.1 et Windows 10. Une première fin de support a eu lieu en 2015 mais le support étendu a permis de continuer à maintenir le système. Cette fois, c'est le support étendu qui prend fin le 14 janvier 2020 ce qui pose plusieurs problèmes : Les bugs et les failles de sécurité ne sont plus corrigés, le support technique n'est plus assuré et les applications ne sont plus optimisées pour cette version. Le nombre important d'utilisateurs incite les hackers à continuer de chercher et exploiter les failles qui ne sont plus corrigées rendant le système perméable à toute attaque. Passé cette date tout utilisateur de Windows 7 court donc un grand risque de piratage et les données seront particulièrement exposées.

Le choix le plus évident est sans aucun doute de passer sur Windows 10, la version la plus récente et stable du système, pour plusieurs raisons : Windows 7 et Windows 10 sont très proches, ce qui permet de conserver les habitudes, les programmes sont similaires et sa fin de vie est prévue pour 2025, ce qui laisse du temps. La société JVS, fournisseur des progiciels de la mairie a été consultée à ce sujet et a fait une proposition financière à 2 436 € TTC en investissement pour le remplacement des matériels, l'installation et la fourniture des logiciels Horizon On-Line et mise en œuvre personnalisée et 162 € par an en fonctionnement pour la maintenance des logiciels et l'hébergement des données. La maintenance du matériel est déjà mise en place. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition financière de la société JVS Mairistem et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Avancement de grade

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de LANRIVAIN, dans lequel il annonce que lors du Conseil Municipal du 09 septembre 2019, il a proposé l'avancement à l'ancienneté de Mme Nolwenn LE BARS, agent mise à disposition de la commune selon la convention qui les lie, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Le Conseil Municipal de LANRIVAIN a accepté cette proposition. Avant d'aller plus loin dans la démarche, Monsieur le Maire de LANRIVAIN demande l'accord du Conseil Municipal de PEUMERIT-QUINTIN, car cet avancement de grade induit une augmentation du coût de l'agent de 4 293,57 € par an. Monsieur le Maire de LANRIVAIN propose que ce surcoût soit réparti selon la convention de mise à disposition, soit une prise en charge de 25 % (1 073,39 € par an) par PEUMERIT-QUINTIN. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition d'avancement de grade de Mme Nolwenn LE BARS à l'ancienneté et charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Maire de LANRIVAIN.

Questions diverses

Frelons asiatiques : Monsieur le Maire donne lecture du bilan du programme de lutte contre le frelon asiatique de mai à novembre 2018 sur le territoire de la CCKB. Le nombre total de nids traités sur le territoire communautaire a augmenté de 176 % en 2018 par rapport à 2017, passant de 89 à 246. Cette augmentation significative s'explique par deux facteurs principaux ; la mise en place du programme en 2017 qui a engendré un signalement de nids certainement trop faible par rapport à la réalité sur cette période et une année 2018 marquée par une explosion du nombre d'insectes volants sur l'ensemble du territoire national. Pour rappel, en 2017, aucun nid n'a été signalé sur le territoire communal, et 2 nids ont été détruits en 2018. Pour le moment, aucun nid n'a été signalé en 2019.

Copil Natura 2000 : Monsieur le Maire annonce que le comité de pilotage du site Natura 2000 des « têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » s'est réuni le 17 juin 2019 à CALLAC. Il précise que le compte-rendu des échanges est à la disposition du public en mairie. Les éléments de synthèse du bilan des actions menées depuis 2006 sur le site ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs ont été abordés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Michel CONNAN



Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 04 octobre 2019